

LE CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 16					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi...	8 d au dessus	80 deg.	27 pou. 2 ign.	Sud.	Pluie.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.	Age.	
6 h.	0 h.	6 h.			
14 u.	Sm. 45 G m.		Nouvelle lune.	1er	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^{me} étage.

A Paris, chez M. Lepoittevin-Bourgois, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.

MM. les actionnaires du Censeur sont prévenus que l'assemblée générale, qui devait avoir lieu le 7 mars courant, est renvoyée au 25 du même mois, et aura lieu, à sept heures du soir, dans les bureaux du Censeur.

Lyon, 16 mars 1839.

LE PEUPLE ET LA LOI DU PROGRÈS.

La société obéit à une loi immuable, la loi du progrès. Cette loi a été long-temps méconnue; aujourd'hui elle est appréciée, acceptée. On peut dire que l'association est la forme par laquelle elle se produit. Quand la loi du progrès cesse de se manifester, l'association se dissout, les liens qui unissent les hommes se distendent, les principes de mansuétude et de fraternité s'éteignent, et la volonté publique est sans force.

En 1789, la loi providentielle de l'humanité prit un développement immense. Comment se produisit-il? Par l'association politique.

Il y avait en France des classes, des individus, des nobles et des vilains; il n'y eut bientôt que des citoyens. Les petites agrégations furent brisées par de puissantes associations; la garde nationale fut créée. Qu'est-ce autre chose qu'une association armée? La commune fut organisée, l'assemblée nationale fut établie. Par quels éléments? par de vastes agglomérations d'hommes jouissant de leurs droits politiques. C'est donc par cette forme constante que le progrès se formule.

La France, attaquée sans cesse par l'étranger, jeta tous ses enfants dans les rangs de l'armée. Un homme vint qui au-dedans arrêta la loi du progrès, mais accidentellement. Cet homme s'appela Napoléon; il fut vaincu. Le progrès ne le fut pas. La civilisation reprit bientôt son essor. En 1814 et 1815, on vit reparaître quelques lueurs de liberté. L'association politique eut un élément d'avenir, élément bien étroit, bien restreint, bien contesté; cet élément, c'était le droit électif accordé à cent mille citoyens. Il fut assez puissant pour briser la royauté de Charles X. Quels effets surgirent de 1830? Une progression dans la loi du progrès. Comment se manifesta-t-elle? Par l'association.

Ainsi la garde nationale fut reconstituée; les communes eurent le droit d'élire leurs conseillers municipaux. On étendit quelque peu la loi électorale. Le droit d'association politique, sans être admis dans la loi, fut pratiqué, et la liberté de la presse fut élargie.

Les principes qui ont engendré 1830 ont été insuffisamment appliqués d'abord, puis on a réagi contre eux postérieurement.

On a ôté au peuple le droit de s'associer; on a interdit à toute opinion politique la libre expression de sa pensée; on a violé la loi sur la garde nationale; on a tenté, enfin, de faire avorter le progrès de 1830.

Tentative coupable et inutile! Les siècles passés nous instruisent assez pour nous donner cette confiance que la loi sociale que nous proclamons ne sera jamais interrompue ni entravée sérieusement.

Que les amis de la démocratie ne se laissent pas émouvoir ni tromper par de fausses lueurs, qu'ils reviennent aux principes fondamentaux de la société, et leurs espérances ne seront point vaines; qu'ils laissent les ambitieux se disputer le pouvoir, qu'ils dédaignent les combinaisons ministérielles pour se rattacher avec plus de vigueur à la cause du peuple.

Grand-Théâtre.

Assez long-temps notre feuille a sifflé les ignobles jongleries du trépan électoral. Sans crainte d'encourir le reproche d'indifférence politique, elle pourra bien aujourd'hui jeter un coup-d'œil rétrospectif sur les travaux d'une autre scène qui se respire notre Grand-Théâtre, plusieurs ouvrages importants s'y sont promulgués, et nous devons réparer envers eux l'excusable oubli d'un moment.

Entre toutes les autres qui appartiennent à ce théâtre, la troupe lyrique a déployé une activité fort louable; c'est donc à l'examen de ses représentations que nous consacrerons ces premières lignes.

Anna Bolena se recommandait seulement par le côté musical; car, si le libretto pouvait être de quelque puissance dans le succès de cet ouvrage, son traducteur, Castil-Blaze, s'est donné beaucoup de mal pour annihiler cet effet; je crois qu'il faudrait remonter à une époque fort reculée pour trouver une égale pauvreté de style, un aussi étrange accouplement de phrases insignifiantes et d'éloquents mélodistes. Du reste, il est permis de présumer que la faute n'est pas tout entière à la traduction; très-vraisemblablement l'auteur du poème ne s'est pas mieux acquitté de sa tâche.

Imaginez une lamentation sans larmes, un dramatique épique sans intérêt, sans passion, des personnages momies, des scènes momies, des scènes décolorées, et une sentence de mort qui dure pendant trois actes. Malheureux Donizetti! lorsque la pensée te vint de chanter l'hymne funéraire d'Anne de Boulen, royale et du billot, de la jeunesse et de la mort, de l'amour et de la haine; tu prêtas l'oreille aux horribles gémissements de

Voyez s'il ne comprend pas merveilleusement que l'agent du progrès est l'association.

Qu'a-t-il fait après 1830? il s'est associé. A Lyon, le principe d'association s'est développé avec une vigueur singulière. Qui ne se rappelle les beaux jours de la garde nationale? qui ne se rappelle les belles manifestations populaires de 1830? On a voulu briser ces éléments d'avenir et les étouffer; ont-ils péri? loin de là. Ils se sont révélés largement en 1838. Que demandaient les douze mille signataires de la pétition pour la réforme électorale? le droit de s'associer pour nommer leurs représentants.

Encore une fois, la société n'est pas arrêtée dans sa marche; la transformation sociale s'opère; elle ne paraît languissante qu'à l'extérieur, et seulement pour ceux qui ne s'arrêtent qu'à la forme et ne pénètrent pas dans la réalité.

Ce n'est donc pas le moment, pour les amis de la démocratie, de se neutraliser ou de se laisser aller à de stériles combinaisons.

Le progrès est possible, il est inévitable; il peut s'accomplir par des voies toutes pacifiques: aidons à son développement.

LA RÉFORME.

Si quelque chose pouvait raffermir la foi du parti démocratique, ce sont les événements dont nous sommes témoins. Jamais l'impossibilité des hommes et des choses d'aujourd'hui n'a été mieux prouvée; jamais la composition du corps électoral n'a mieux laissé percer son insuffisance. — A Dieu ne plaise que l'on croie l'opinion démocratique toute triomphante par la chute d'un ministère imbécile! Notre victoire est négative en ce sens que pour nous il n'a pas été fait un pas en avant, mais que seulement une marche rétrograde est devenue impossible. Les vainqueurs, depuis M. Odilon Barrot lui-même jusqu'à M. Duvergier de Hauranne, que sont-ils, sinon des hommes qui ont sans cesse comprimé l'expansion de nos principes?

La presse indépendante, en applaudissant à la victoire de la coalition, se trompe. Elle encense, dans un intérêt du moment, les anciens auteurs des lois de septembre, les auteurs de cette longue série d'actes qui ont dégradé le beau mouvement de juillet. Quel principe favorable au peuple vient donc d'être proclamé? *Le roi régnera, dites-vous, et ne gouvernera pas?* Beau succès! bien digne vraiment de la sollicitude de toute une nation! Quelle sera la suite de la retraite de l'influence royale? qu'y gagnera le pays? quelle part plus large aura le peuple dans ses destinées? quelle gloire plus grande rejaira sur le nom de France? Mais la recherche même de ce prétendu succès n'est-elle pas une absurdité?

Vous voulez que celui qui a le pouvoir d'agir reste immobile comme un dieu Terme; il est insensé de le penser. L'Angleterre, dites-vous? Oh! mais en Angleterre, — et à ce sujet je ne saurais mieux faire que de vous renvoyer à l'éloquent article qu'a publié M. Louis Blanc dans la *Revue du Progrès*, — en Angleterre, la royauté n'est qu'un pouvoir pondérateur entre une noblesse puissamment organisée sur le sol et une chambre des représentants forte de ses meetings; en France il y a, au contraire, une noblesse misérable qui siège au Luxembourg avec la permission du roi, et des représentants qui n'ont pas entre leurs mains le terrible droit d'agitation. A Londres il y a une vieille royauté riche de ses vieux souvenirs, de ses traditions; à Paris il y a un roi d'hier. En Angleterre, le sceptre et la couronne sont l'objet du respect de la multitude; en France, ils ont été ramassés par des ouvriers entre un pavé et le cadavre d'un Suisse.

Voilà la position dans les deux pays, voilà ce qu'est la royauté à Londres. A Paris, la royauté est et sera toujours une puissance, et il faut qu'elle le soit; car elle n'a pas devant elle une noblesse pour lutter contre le principe électif, principe terrible qui, malgré tout, va sans relâche en s'élargissant. C'est la pierre qui, jetée dans l'eau, ne cesse d'en troubler la surface que lorsque la dernière vague soulevée a frappé la rive.

En Angleterre, les luttes sont de peuple à noblesse; en France, elles sont engagées entre le pouvoir exécutif d'une part, et de

l'autre avec le principe de l'élection, qui veut et doit tout envahir.

La députation de 1839 est bâtie dans un temps où la corruption du pouvoir, secouant l'or et la peur, est parvenue à conquérir la moitié des suffrages dans le corps électoral, et, à moins de fautes bien grandes de la part de nos hommes d'état futurs, il en sera toujours ainsi. L'épreuve de ces derniers jours l'a démontré. Un camp avait écrit sur son drapeau: *Honneur au dehors, loyauté au dedans*, et cette devise n'a eu qu'une majorité de trente voix.

Comptez donc, vous royauté, sur les députés! vous peuple, sur les corps électoraux! Et vous voulez que nous, hommes de liberté, nous chantions victoire? Non. Mais ce que nous pouvons dire hautement, c'est que l'on vient de proclamer l'insuffisance de notre système électoral, c'est que le peuple s'éclaire et qu'il monte, c'est que la réforme électorale est indispensable; c'est que la royauté, que l'on a mal assise, entrevoit elle-même cette nécessité, parce qu'en dehors de cela il n'y a pour elle que vie inquiète aujourd'hui et péril pour demain. A. G.

La gauche dynastique joue en ce moment un rôle fort sot et fort ridicule. Après avoir accepté l'alliance des doctrinaires, elle descend maintenant au rôle de suppliante. Les doctrinaires veulent la part la plus importante du pouvoir. Y a-t-il là rien d'étonnant? Pourquoi M. Guizot céderait-il le pas à M. Thiers pour réhabiliter le gouvernement représentatif? — Billevesée que le gouvernement représentatif pour M. Guizot! — Ce dont il se soucie, c'est d'être le grand directeur de nos affaires. Voilà ce que M. Barrot et ses amis ne veulent pas voir, ne veulent pas comprendre; on le leur a dit cependant.

Aujourd'hui M. Barrot voit son éloquence pâlir devant la volonté inflexible de M. Guizot. Et pourquoi M. Guizot abandonnerait-il ses prétentions? Ne sait-il pas qu'en se tournant vers le château il pourra avoir la présidence du conseil et s'environner de tous ses bons et chers amis? — Tout ou rien! telle est sa devise. Ces réflexions nous sont suggérées par l'article suivant du *Courrier français*:

Nous avions prévu ce qui arrive: les négociations entamées avec M. Guizot sont rompues. On avait indiqué pour aujourd'hui une dernière conférence à laquelle devaient prendre part, avec MM. Thiers, Barrot et Guizot, plusieurs notabilités de chaque parti. Cet entretien a duré plusieurs heures. On a fait de part et d'autre les plus grands efforts, mais sans changer les convictions. La gauche et le centre gauche ont expliqué, dans les termes les plus honorables pour les doctrinaires, la proposition que ceux-ci persistaient à décliner.

M. Guizot a répondu par un nouveau refus. Il a dit que M. Barrot plantant le drapeau de la gauche à la présidence, et M. Thiers le drapeau du centre gauche aux affaires étrangères, il devait planter le sien au ministère de l'intérieur. Ses amis ont parlé dans le même sens. M. Barrot, dans une allocution touchante, a rappelé qu'il n'y avait ici ni deux ni trois drapeaux, et que l'œuvre entreprise en commun ne comportait ni les rivalités de personnes ni les distinctions d'opinions. M. Thiers a repris, une à une, toutes les objections de M. Guizot, et a montré qu'elles se réduisaient à une question de dignité personnelle, à un intérêt mal compris, et qui ne pouvait pas entrer en balance avec les devoirs du citoyen et de l'homme d'état.

Les doctrinaires, évidemment touchés de tant de franchise et prêts à céder à l'évidence, semblaient retenus par quelque lien invisible, par cette fatalité qui pèse sur eux. Tout en se débattant aux propositions qui leur étaient renouvelées, ils ont protesté qu'ils demeureraient fidèles à la coalition, et qu'ils voulaient éviter jusqu'à l'ombre d'une opposition au cabinet qui va se former. Nous croyons à la sincérité de ces déclarations. La gauche et le centre gauche ne feront rien pour ébranler les dispositions pacifiques des doctrinaires. Ils ont pris l'initiative de la séparation, et, si la séparation doit amener des hostilités, ce n'est pas de notre côté qu'elles commenceront.

Désormais une tâche nouvelle est imposée à M. le maréchal Soult. Le ministère nouveau ne peut plus se recruter que dans les rangs du centre gauche. M. Humann et M. Dupin ont été mandés par dépêche télégraphique à Paris.

cette pauvre fille enlevée à toutes ses illusions, cachant une passion en son ame et disparaissant si vite sous un linceul de reine; tu vis se dresser devant toi l'ombre jalouse et sanguinaire de cet Henry VIII qui étouffait tant de femmes sous ses baisers; tu voulus écrire d'après l'histoire, mais tu la demandais grande et terrible, ainsi que la vérité nous l'a faite, et on te l'a remise froide, étroite, décolorée, et nous n'avons senti frémir que de petites passions, et les cris du désespoir ont fait place aux derniers chants du cygne. C'est à cette cause que nous devons attribuer le peu de sympathie que l'opéra d'Anne de Boulen a rencontré dans notre public; c'est à l'absence de tout intérêt, de toute énergie dans l'intrigue, que nous imputons l'indifférence générale. Il ne suffit pas, en effet, de laisser à la mélodie le soin de prévenir une chute; nécessaire et principale d'un succès, la musique peut bien se concilier l'estime, mais elle ne soulèvera pas à elle seule les transports de l'enthousiasme; du moment où le désaccord existe entre l'expression et l'idée exprimée, soyez convaincus que l'animation de l'une ne cachera pas l'atonie de l'autre. Et, vraiment, c'est une chose fâcheuse de voir le génie de Donizetti jugé sur le libretto.

Dès la première apparition de l'œuvre, de consciencieux et sages critiques se sont laissés aller à leur impression défavorable, et l'un emportant l'autre, partition et poème ont été condamnés. Que sais-je? peut-être eussions-nous tous été placés sous cette malheureuse influence, si nous avions cédé à la précipitation de notre jugement; mais les graves conceptions de l'art veulent être méditées, et la science ainsi que l'âme ne peuvent se former tout d'abord une opinion infaillible. Disons donc maintenant tout ce que les mélodies de Donizetti contiennent de sentiment et de tendresse. C'est un langage empreint d'une vague mélancolie, c'est un soupir d'amour qu'un pres-

sentiment fatal empêche de se convertir en élan de passion, c'est un souvenir de jeunesse et d'espoir qui se fait jour au travers d'une crainte présente; puis les emportements d'un caprice lascif crient, menacent et s'irritent devant un obstacle. Là deux cœurs se retrouvent et s'égarant dans des chants d'ivresse; mais ce concert d'amour s'arrête tout-à-coup, et je ne sais quelle sourde rumeur emporte toutes ces joies; c'est un choc de colères et de plaintes, de supplications et de fureur qui gronde. Comme tout alors vous semble grave et lugubre! comme Donizetti a fait passer son âme dans toutes ces voix de l'orchestre et des masses choristes!

Un inflexible arrêt va frapper quelques têtes, les chants se sont couverts, la douleur parle seule, plus sombre que la loi, et les modulations de l'angoisse circulent en se voyant. Laissez passer les frissons de terreur, les convulsions d'une rage qui triomphe; écoutez les luttes dernières de ceux qui se confient en la justice et maudissent le fer de leur joug; quelque chose de plus auguste vous réclame; prêtez l'oreille à ces adieux de la vie, et voyez l'enthousiasme de l'amitié invoquant la communion de la mort. Mais voici qu'Anna revient portant sur son front le signe du martyre. Pauvre enfant! elle regarde autour d'elle et ne connaît plus rien, car sa raison la quitte avec la vie, et partout sous ses pas s'épanouissent des fleurs; pour elle les apprêts du supplice sont des apprêts de fête, et seule, parmi ses compagnes, elle s'étonne des larmes qu'elle voit répandre. Que Dieu lui garde son délire! Le réveil ne se fait malheureusement pas attendre, et les accents pressés serrent le cœur jusqu'à ce que tout ce bruit de deuil aille se perdre dans les roulements du tambour et les grondements du bronze.

Il y a donc, dans la partition de Donizetti, une pensée grandiose, qu'il est impossible de mettre en doute. Vouloir maintenant reprocher au maestro italien son *faire* différent de celui de

M. Dupont (de l'Eure) a adressé aux électeurs de Brionne, après son élection, un discours dont nous nous empressons d'extraire quelques passages, où se révèle l'indignation d'un bon citoyen contre les manœuvres électorales et toute corruption administrative.

Le ministère n'a pas encore deux années d'existence, et (chose inouïe) c'est pour la deuxième fois, et pour ainsi dire coup sur coup, qu'il frappe de dissolution la chambre des députés. Mais ce n'est pas tout : au lieu d'exposer avec calme et impartialité les motifs de sa politique et d'attendre respectueusement le jugement du pays, il attaque avec violence, j'ai presque dit avec fureur, tous les députés dont il craint la réélection, et pour les décrier davantage, il appelle à son aide des écrivains mercenaires à qui, au prix de beaucoup d'or, il impose la honteuse mission de déverser l'injure et la calomnie sur tous les hommes qui ont le courage de lui résister, et qu'il confond indistinctement dans une commune réprobation. De là, messieurs, ces indécentes libelles venant on ne sait d'où, ces bulletins si indignes d'être qualifiés de *Bulletins Français*, dont on vous inonde depuis quelques semaines, et à l'aide desquels on voudrait égaler votre jugement sur une administration près de succomber, et dont l'existence, si elle se prolongeait davantage, serait une véritable calamité publique. Heureusement, le bon sens du pays n'est pas aussi facile à fausser que le pensent les hommes de la poïce et des fonds secrets ; et, grâce à Dieu, votre foi politique n'a pas été ébranlée par les calomnies du *Bulletin français*.

Comment pourriez-vous croire, en effet, sur la parole d'un pouvoir discrédité, que des hommes, jusqu'ici dignes de votre estime, sont devenus tout-à-coup des factieux, des promoteurs de guerre et d'anarchie ? Et si, lorsque ces accusations furibondes sont adressées aux renommées les plus pures et aux plus hautes notabilités de la chambre des députés, il m'était permis de vous parler de moi, n'aurais-je pas le droit d'opposer ma vie tout entière à mes ennemis, et de leur demander à eux-mêmes s'il est un seul homme de bon sens qui puisse croire que je veuille susciter la guerre à mon pays, en attirer sur lui toutes les calamités, provoquer ainsi la ruine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et tarir ces grandes sources de la prospérité publique ? En vérité, Messieurs, tout cela est trop absurde pour obtenir la moindre créance. Mais ces imputations, serait-il donc si déraisonnable de les renvoyer à nos accusateurs ? Car, enfin, les bruits de guerre dont on cherche à vous effrayer, qui les a répandus, qui les a colportés, sinon le ministère et ses agents ? Ces perturbations commerciales et industrielles dont chacun de nous déplore les effets, qui donc les a amenées, sinon la dissolution ? et cette dissolution, qui l'a voulue ? qui l'a prononcée ? Nous reconnaissons partout l'action ministérielle, et il y aurait un non-sens complet à rendre responsable de ce coup d'état la chambre qui vient d'en être frappée.

M. Dupont exprime son espoir de voir notre situation politique s'améliorer, et continue ainsi :

Alors commencera pour nous une nouvelle ère de progrès et d'amélioration, et renonçant à tout esprit de conquête à l'étranger, nous ferons bonne guerre aux abus qui sont une cause de ruine et de scandale pour le pays. Sans doute le nouveau ministère s'empressera de porter une main réformatrice sur les fonds secrets, dont on a fait jusqu'ici un si indigne emploi, et il en fermera pour jamais la caisse à ces écrivains qui, sous prétexte de prêter leur appui au pouvoir, ne font en réalité que dévorer la fortune publique. Il faut espérer aussi que, confiant en lui-même, il renoncera à se faire un moyen de gouvernement de l'asservissement des fonctionnaires publics, dont au contraire il respectera, comme les siennes propres, l'indépendance et la dignité ; qu'il s'abstiendra surtout de ces honteuses manœuvres électorales, si familières à la Restauration, et qui, il faut le dire, ne sont que trop reproduites sous le gouvernement de juillet.

Il faut espérer enfin que la nouvelle administration ne voudra pas rester étrangère au mouvement généreux qui s'opère dans les esprits, et qu'elle ne considérera ni comme inopportunes, ni comme indignes de son examen, la grande question de la réforme électorale et celle du rappel des lois de septembre, lois exorbitantes, qui n'ont été faites que pour des temps et des circonstances déjà bien loin de nous.

Messieurs, en concevant de si belles espérances, aurais-je trop présumé et du temps actuel et des hommes qui vont être appelés à gouverner la France ? J'en serais profondément affligé ; mais, s'il pouvait en être ainsi, je me confierais encore dans un meilleur avenir, et je n'en resterais pas moins fidèle aux principes d'ordre et de liberté dont je n'ai jamais dévié, et qui sont aussi les vôtres.

Il y a huit jours que nous annonçons que le ministère, avant de se retirer, voulait se donner la satisfaction de créer quelques pairs de France. Ce bruit fut répété par la presse, mais accueilli par elle avec assez d'incrédulité. Nous lisons aujourd'hui dans la partie officielle du *Moniteur* :

Meyerbeer, serait à mes yeux chose misérable et inconvenante. A chaque homme un mérite particulier, à chaque école une expression propre. Ce que l'Allemagne traduit avec ses cuivres, l'Italie le peint avec ses mélodies, et de même que les moyens varient, les passions se modifient dans ces deux écoles célèbres. Ici le drame pantelant, et les tempêtes de l'imagination, et les fusillades mises en scène ; là, au contraire, les poésies d'amour, les mélancoliques prières, les adieux pleins de larmes. Sans discuter sur la faculté plus ou moins émouvante de ces deux genres, reconnaissons leur nécessité mutuelle ; la passion n'aspire-t-elle pas souvent au repos de la rêverie ?

En abordant un rôle écrit presque tout entier sur une échelle fort élevée, Siran avait à vaincre de sérieuses difficultés d'organe, et la manière dont il s'en est tiré témoigne assez de ses efforts ; cette création lui fait le plus grand honneur. Mme Minoret a noblement rendu le rôle d'Anne de Boulen ; son chant est large et saisissant.

J'ai tout-à-l'heure indiqué les caractères distinctifs de deux écoles musicales. Le *Brasseur de Preston* amène naturellement à parler d'un troisième genre. L'esprit léger de notre France a passé dans la manière de ses compositeurs, et nous ne pouvons guère leur demander que des créations fraîches et originales ; l'Opéra-Comique forme, à d'assez rares exceptions, leur exclusif domaine. Adam fait partie de cette école, et depuis ses romances jusqu'à ses partitions, il est resté fidèle à son origine. Le *Châlet*, le *Postillon de Longjumeau* et le *Brasseur de Preston*, tel est son bagage lyrique. Dans ces œuvres se remarque la même physionomie, et je dirai presque la même pensée. La musique du *Brasseur* a surtout le mérite de la variété, car l'on pourrait indiquer au passage bien des motifs rapportés, bien des vieilles connaissances ; mais cette marqueterie est si bien liée que vraiment on éprouverait des remords à la démolir pièce à

Par ordonnances individuelles, en date du 7 de ce mois, le roi a élevé à la dignité de pair de France :

- M. le vice-amiral de Rosamel ;
- M. le lieutenant-général vicomte Schramm ;
- M. Gay-Lussac, ancien député, membre de l'Académie des Sciences ;
- M. de La Pinsonnière, ancien député ;
- M. le duc de Caumont-Laforce, ancien député ;
- M. le baron Dupont-Delporte, préfet ;
- M. le baron Nau de Champlouis, préfet ;
- M. Maillard, conseiller-d'état.

Le *Moniteur* se borne à ces simples indications ; contrairement aux prescriptions de la loi, il ne mentionne aucun des titres qui ont pu donner droit, aux élus du 15 avril, à la faveur dont ils viennent d'être l'objet. Suppléons à ce silence officiel qui pourrait bien avoir pour but de cacher une illégalité. M. de Rosamel s'est laissé faire pair de France comme il s'était laissé faire député et ministre de la marine ; on le nommerait demain roi de France ou commissaire de marine qu'il ne trouverait pas plus d'objections à faire à cette nouvelle manière de disposer de son intelligence et de sa personne. MM. Schramm, Gay-Lussac et de La Pinsonnière sont trois victimes de la dernière lutte électorale.

M. le duc de Caumont-Laforce est un ancien député de la Restauration, légitimiste rallié, qui s'est laissé prendre à la glu d'un fauteuil et d'un manteau de pair. M. Dupont-Delporte et M. de Champlouis sont deux préfets qui se sont gravement compromis dans les élections et qui couraient quelques dangers d'être assez maltraités par le pouvoir qui succédera au cabinet du 15 avril. « Faisons des pairs, s'est écrié M. de Montalivet : on ne destituera pas des pairs de France. » Cet avis a été écouté d'autant plus favorablement que M. Nau de Champlouis est le beau-frère de M. de Salvandy, cet infortuné grand-maitre de l'Université, qui, malgré cette énorme satisfaction, se plaint encore de ce que ses services ne sont pas suffisamment récompensés. Quant à M. Maillard, conseiller-d'état assez obscur, devinera qui pourra les causes de sa promotion à la dignité de pair de France.

On avait d'abord résolu d'appeler à la pairie un plus grand nombre de notabilités : ce nombre devait s'élever jusqu'à 22. Toute réflexion faite, on a considéré que la promotion serait suffisamment ridicule dans les proportions qu'on lui a données, et voilà pourquoi le Luxembourg ne recevra cette fois que huit nouvelles illustrations.

On a antidaté l'ordonnance de nominations par cette raison que, les ministres n'ayant pas, au 7 mars, donné leur démission, ils pouvaient encore, à cette date, contresigner légalement l'ordonnance qui a fait MM. de La Pinsonnière et compagnie pairs de France.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

(Présidence de M. Durieu.)

Audience du 14 mars.

MÈRE OUTRAGÉE ET FRAPPÉE. — FAUX EN ÉCRITURE DE COMMERCE.

Nicolas Vaisselle comparait devant la cour d'assises sous l'accusation la plus révoltante peut-être pour la nature : il a porté la main sur celle qui lui a donné le jour, il a frappé sa mère ! La dame Collet raconte ainsi la déplorable scène dont elle a été témoin :

Le dimanche 2 décembre, Mme Vaisselle m'engagea à venir souper avec elle ; elle avait une carpe, je portai une salade. Au moment où nous finissions notre modeste repas, son fils arriva, annonçant qu'il avait bien faim ; elle répondit qu'elle n'avait pas grand' chose à lui donner, et elle alla chercher du fromage et du vin ; le soupa. Lorsqu'il eut fini, il s'amusa à couper du bois avec le couteau dont sa mère se sert pour écailler le poisson ; celle-ci le pria de ne pas continuer cet amusement, parce qu'avec un couteau ébréché elle courrait le risque de s'estropier ; Nicolas n'en fit rien. Après une nouvelle invitation plus pressante qui ne fut pas mieux écoutée que la première : *Brigand*, lui dit sa mère, *tu veux manger mon bien et tu ne veux pas m'obéir !* Elle le prit aux cheveux et lui donna un coup de poing sur l'épaule. Alors il jeta le couteau à terre, saisit sa mère au gosier, en l'accablant d'injures et de coups. Je m'écriai : « Malheureux ! que fais-tu ? tu te permets de frapper ta mère, et en présence de mes enfants encore ! Le bel exemple que tu leur donnes là ! Sais-tu ce que tu fais ? si le commissaire le savait, tu passerais mal ton temps. » Il répondit : *Le commissaire ! je m'en f... !* Il lâcha sa mère et sortit en disant : *Je m'en vais, car je ferais un mauvais coup et je me tuerais après.* Lorsqu'il fut parti, je remarquai que sa mère avait les mains tout ensanglantées ; elle me dit que son fils l'avait mordue.

Et puis tout ceci passe avec un entrain rapide ; rien ne vise à se donner une grande importance ; les flonflons s'animent et se taisent pour faire place à d'autres ébats. Comment alors la critique ne consentirait-elle pas à se laisser étourdir par la gaité générale ? J'ai dit quelque part, et je répète que si le *Brasseur de Preston* échouait comme opéra, il obtiendrait encore la vogue comme vaudeville. Explications-nous.

La chance a voulu qu'Adam n'eût pas M. Castil-Blaze pour collaborateur, et s'il est vrai que le libretto d'*Anne de Boulen* nuise de beaucoup à la partition de Donizetti, il est également vrai que la spirituelle intrigue du *Brasseur* popularise l'œuvre d'Adam. Ce n'est pas que tout soit bien neuf dans ce poème ; mais le dialogue est pétillant d'esprit ; la pièce est bien conduite ; les couplets sont armés de pointes, et si l'on excepte le deuxième couplet du *Joli brasseur*, tout l'ouvrage respire un air de bonne compagnie qui se perd chaque jour sur la scène. Le succès du *Brasseur* se soutiendra donc long-temps encore, et ses interprètes pourront bien en réclamer leur part. Le rappel de Lesbros et de Mlle Joly était une justice.

Voici donc deux opéras nouveaux joués en très-peu de temps sur notre première scène. Le public s'applaudit du zèle des artistes ; et que sera-ce donc lorsque dans quelques jours nous serons appelés à entendre le *Giaour*, cet ouvrage dont la musique et les paroles toutes lyonnaises promettent, dit-on, un double triomphe à leurs auteurs ?

Pendant ce temps, qu'a fait la troupe de la comédie ? Hélas ! nous devons bien le dire, elle n'est parvenue qu'à remonter la *Camaraderie*, et Dieu sait encore combien son exécution donne lieu à regretter le passé ! L'esprit d'à-propos ne s'en est point allé ; mais les artistes partis ont gardé le secret de sa portée, et ceux qui restent se sont découragés, parce que la trop grande apathie de cette année ne leur a point fait connaître les nou-

L'accusé, à l'audience, n'a pas manifesté un extrême repentir, et même M. le président a dû le rappeler à un langage plus respectueux envers sa mère.

Après le réquisitoire de M. Loyson, avocat-général, Me Charbonnier a présenté la défense de l'accusé qui, grâce aux circonstances atténuantes, n'a été condamné qu'à une année d'emprisonnement.

Le 7 janvier 1838, Burdeyron, agent de remplacements militaires, se trouvait au Puy ; il alla vers un nommé Billiard, et demanda sa signature pour lui faciliter la négociation d'un billet de 50 fr. Ce billet était à la date du 3 octobre 1837, à l'ordre de Burdeyron, paraissant souscrit par un cafetier de Montbrison, du nom de Ducri.

A la même époque, il fit accepter à un nommé Joubert, autre agent de remplacements, un effet de 230 francs souscrit à l'ordre de Burdeyron, le 28 novembre 1837, par le même Ducri ; Joubert lui donna la plus grande partie de la somme portée au billet.

A l'échéance des deux effets, Ducri ne reconnut pas sa signature, et Burdeyron fut arrêté.

Une première condamnation à 6 années de réclusion, prononcée par la cour d'assises de Montbrison, fut annulée pour vice de forme par la cour de cassation.

Devant la cour d'assises du Rhône, où il a été renvoyé pour y être jugé de nouveau, Burdeyron, revenant sur ses premières dénégations, a reconnu qu'il était l'auteur des faux. Aussi Me Dufaut, son défenseur, n'a-t-il demandé pour lui que l'admission de circonstances atténuantes, qu'il a obtenue, et Burdeyron a été condamné à cinq ans de prison.

La levée des versements faits pendant le mois de février dans les caisses d'épargne établies dans les dix écoles mutuelles de la Société pour l'instruction élémentaire, et déposés à la caisse d'épargne du département sous le nom de chaque élève, a produit 629 fr. qui ont été versés pour 247 élèves, dont 72 ont obtenu de nouveaux livrets.

Le *Message* répète avec l'expression du doute un bruit auquel nous ne pouvons croire plus que lui. D'après ce bruit, M. de Jusieu, directeur-général de la police, serait appelé à succéder à M. Rivet dans la préfecture de Lyon. Tel aurait été l'acte de dernière volonté du 15 avril.

Mardi prochain, il sera donné, au théâtre du Gymnase, un spectacle extraordinaire, au bénéfice de Mme Lecourt ; il se composera de la première représentation du *Manoir de Montlouis*, drame nouveau en 5 actes, du théâtre de la Porte-Saint-Martin, par M. Rosier, et *Lekain à Draguignan*, vaudeville anecdotique en 2 actes, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Desforges et Vermond.

Paris, 14 mars 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier, à cinq heures, une réunion a eu lieu chez M. Mathieu de la Redorte ; elle a duré jusqu'à huit heures ; tous les chefs de la coalition y assistaient. La gauche était représentée par MM. Barrot, de Sade et de Mornay ; le centre gauche par MM. Thiers, Roger (du Nord) et de Malleville ; le centre droit par MM. Guizot, Joseph Pétier, Duchâtel, de Rémusat et Hébert.

La réunion avait pour but de s'expliquer avec M. Guizot sur les exigences du parti doctrinaire. On voulait lui démontrer qu'on faisait de grandes concessions à la qualité, sinon à la quantité, puisqu'on offrait deux portefeuilles à un parti mort dans le pays et qui n'existe plus à la chambre qu'en la personne de 28 membres. On voulait le déterminer à se contenter du portefeuille de l'instruction publique, bien qu'il eût déjà déclaré au roi et à M. Thiers qu'il n'accepterait jamais d'autre portefeuille que celui de l'intérieur.

Toutes les raisons qu'on a pu faire valoir auprès de M. Guizot pour lui démontrer l'exagération de ses prétentions, n'ont produit aucun effet. Le chef des doctrinaires a persisté à dire qu'il voulait dans le cabinet une position politique qui lui donnât une influence égale à celle de M. Thiers. Il a donc fallu se séparer sans pouvoir s'entendre ; du reste, en se retirant, les doctrinaires ont protesté qu'ils demeureraient fidèles à la coalition, et qu'ils voulaient éviter jusqu'à l'ombre d'une opposition au cabinet qui va se former.

Le soir, à huit heures, les députés de la gauche se sont réunis chez M. Odilon Barrot, et il leur a été rendu compte de toutes les instances qui avaient été faites auprès des doctrinaires pour obtenir leur concours ; on a été généralement d'avis qu'il fallait en finir avec des hommes qui se faisaient ainsi prier, et qu'il n'y avait plus qu'un conseil à donner à M. Thiers, celui d'avoir confiance dans l'avenir et de recruter le nouveau cabinet dans les rangs du centre gauche.

Toutefois, tisons-nous, on annonce pour lundi la première représentation de *l'Amitié des grands*. Peut-être les acteurs se laveront-ils des reproches de somnolence ; il y a dans cette comédie issue de la localité l'élément d'un beau succès, nous verrons si l'on saura le développer.

Depuis bientôt quatre mois, le ballet s'est mis en travail de la *Belle au bois dormant* ; tout nous porte à croire que rien ne verra l'éveil avant la fin d'avril. En revanche, que nous offre-t-on ? les danseurs espagnols et toujours les danseurs espagnols, si bien que notre public les regardera bientôt comme faisant partie du mobilier théâtral.

Loin de moi l'idée de déclarer la guerre à leurs luxurieuses évolutions ou à leurs pas exotiques, mais qu'on les utilise dans des chorégraphies nouvelles ; la *cachucha* passe de mode, et la couleur villageoise de la jota arragonaise garde seule tout son charme, parce qu'elle ne s'est point produite. Le pas de six dansé mercredi par l'Espagne et la France n'a point excité d'universels transports, et cela se comprend : nos artistes ne se sont point dès leur enfance brisés les hanches. Or, qu'est-ce que la danse espagnole, sinon l'étude de la désinvolture ? Que Mme Siran voile son œil modeste, qu'elle garde ses poses aériennes, mais qu'elle ne jalouse point la raideur des jambes et l'élastique souplesse des reins. Tout corps a sa sphère.

Si l'espace ne me pressait, je dirais bien quelques mots sur le remarquable concert de M. Baumann, notre artiste d'inspiration ; mais assez d'auditeurs se sont amoncés dimanche dans la vaste salle du foyer de notre Grand-Théâtre, et le tribut de loges que je paierais aux exécutants n'ajouterait rien à leur célébrité. M. Cherblanc a donné le programme de sa matinée musicale. Notre compatriote doit compter sur la faveur publique, chaque année, s'attache à la correction de son jeu.

M. Thiers a été instruit de l'opinion de la réunion-Barrot, et il paraît maintenant décidé que le futur cabinet ne comptera dans son sein aucun de ces quelques hommes que la raideur de leurs doctrines a rendus si impopulaires. Nous croyons que cette résolution n'a pu être prise dès le principe, et si un reproche peut être fait à M. Odilon Barrot et au parti dont il est le chef, c'est d'avoir accordé aux doctrines assez d'importance pour faire auprès d'eux des démarches que le moindre souvenir du passé eût dû rendre à jamais impossibles. Il faut faire de la coalition dans de certaines limites, et nous croyons qu'on a bien fait d'en faire depuis quelques mois; mais la satisfaction de rester maître du terrain ne devait pas aller jusqu'aux humbles démarches qu'on a faites auprès de M. Guizot, qui est presque en droit de se croire un homme nécessaire, depuis qu'à trois ou quatre reprises l'opposition l'a supplié d'entrer au ministère.

Le refus du parti doctrinaire d'entrer dans le nouveau cabinet avec les deux portefeuilles des finances et de l'instruction publique qu'on consentait à lui donner, retardera de quelques jours la solution de la crise ministérielle.

Une estafette a été expédiée hier soir à M. Dupin, qui se trouve encore à Raffigny, pour l'inviter à se rendre de suite à Paris.

Ce matin, si le brouillard l'a permis, le télégraphe a dû jouer pour instruire M. Humann qu'il était attendu et qu'on tenait le portefeuille des finances à sa disposition.

M. Sauzet a dû partir hier de Lyon. On lui offrira, dit-on, le ministère des cultes, qu'on distrairait de celui de la justice, afin de faire un heureux de plus. Si on attend l'arrivée de tous ces personnages pour conclure un arrangement définitif, il est très-présumable que rien ne sera fait avant quatre ou cinq jours.

Quelques personnes prétendent que toutes les concessions que fait en ce moment le parti de la cour ne sont qu'apparences et n'ont qu'un but. La nouvelle combinaison ministérielle est faite, dit-on, en vue du budget. Quand le budget sera voté, on fera surgir quelque difficulté qui amènera la dissolution du cabinet. M. Molé rentrera aux affaires, toutes les préfectures seront renouvelées, et au mois de septembre prochain, de nouvelles élections auront lieu. Voilà les projets insensés qu'on prête aux têtes ardentes des Tuileries, et dont l'existence ne surprend pas quand on sait de quels hommes violents et emportés se compose l'entourage du roi et de M. le duc d'Orléans.

Il paraît certain que, le lendemain du jour où le nouveau cabinet sera constitué, une ordonnance complémentaire de l'amnistie paraîtra dans le *Moniteur*. M. Thiers en a fait la promesse formelle au parti-Barrot, dès les premiers pourparlers qui ont eu lieu à l'occasion de la formation du cabinet.

M. Parant, sous-secrétaire-d'état au ministère de la justice, a voulu aussi se faire son lit avant le départ de son patron. Par ordonnance, en date du 12 mars, il vient d'être nommé conseiller à la cour de cassation en remplacement de M. Choppin d'Arnouville, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

Plusieurs autres nominations ont encore eu lieu dans l'ordre judiciaire, en date des 12 et 13 mars; partout on vide les cartons, partout on se presse de caser ses créatures, espérant que le ministère qui va venir au monde accordera une large amnistie à tous les coupables que le 15 avril aura récompensés.

NOUVELLES DE BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — Séance du 11 mars.

Le bruit se répand que M. Lardinois, inscrit pour le projet, a suivi l'exemple donné dans la séance d'avant-hier par M. Bekker, et qu'il a fait effacer son nom de la liste des orateurs favorables au projet.

Il est donné lecture à la chambre des pétitions des habitants notables des communes de Boom et de Merchsen, qui demandent que la chambre adopte le projet de loi relatif au traité de paix, et des habitants d'Ath qui demandent que la chambre rejette le traité.

M. Dumortier dépose sur le bureau une pétition contre le morcellement, rédigée par les élèves de l'université de Liège.

M. Lebeau: Au milieu de l'incertitude cruelle qui agite tous les esprits, il serait important de terminer le plus vite possible la discussion. Je propose de commencer les séances à dix heures du matin, à partir de demain; ce serait manquer à notre mandat que de continuer à n'avoir que des séances de trois heures.

M. Dumortier: Lorsque j'ai entendu l'honorable membre demander que la discussion fût complète, je ne pensais pas qu'il viendrait vous proposer de commencer nos séances à dix heures, de nous constituer en permanence, et d'examiner d'une manière précipitée et légère une question aussi importante. Cette motion n'est qu'une manière indirecte de tronquer la discussion; il n'y a aucune nécessité à la précipiter; les circonstances nous tout au contraire un devoir de temporiser.

M. Lebeau: L'honorable préopinant a vu dans ma motion une arrière-pensée: il n'y en avait aucune, et en la faisant je n'ai cédé qu'à des plaintes sur la lenteur de la discussion.

M. Verhaeghen appuie la motion de M. Lebeau. Cette proposition est mise aux voix et adoptée à la majorité de 40 membres environ contre 30.

M. de Theux: Il est positif qu'une contrainte sera exercée contre la Belgique. Une plus longue résistance entraînerait la Belgique à sa perte, amènerait la ruine du commerce et de l'industrie. Pour répondre à l'objection d'un honorable orateur, que la France ne souffrirait pas que les puissances étrangères envahissent la Belgique, je dirai qu'il est impossible que le cabinet des Tuileries s'y oppose sans s'exposer à une guerre générale; et ce cabinet est trop prudent pour vouloir nous soutenir aux dépens de sa tranquillité et de son repos. La Belgique, tout en déplorant la triste nécessité de la séparation, sera forcée d'y consentir; mais elle considérera toujours les Luxembourgeois et les Limbourgeois comme ses frères.

M. Pirson: Je propose un amendement ainsi conçu: « Vu le projet de traité adressé au gouvernement sous la date du 23 janvier dernier; vu le projet du gouvernement tendant à être autorisé à accepter et à signer ledit traité; considérant que la question territoriale, en ce qui concerne le Luxembourg, n'a pas été traitée à la conférence après la reprise des négociations et avant la signature des derniers actes; considérant que cette question si importante a besoin de nouveaux éclaircissements, et qu'il est nécessaire d'appeler sur ce point

l'attention des puissances médiatrices, la chambre ajourne la discussion sur la question du refus ou de l'acceptation de l'acte émané de la conférence, jusqu'au moment où, le gouvernement faisant une nouvelle demande, elle croira devoir la remettre à l'ordre du jour. »

L'orateur prononce, pour développer son amendement, un discours souvent interrompu par des rappels au règlement et des demandes de rappels à l'ordre. Il se plaint qu'il y ait dans le pays des lâches, des égoïstes, des hommes corrompus...

Un long incident s'élève sur ces dernières paroles prononcées par M. Pirson. L'orateur finit par consentir à leur retranchement, et la demande du rappel à l'ordre n'a pas de suite.

Séance du 12 mars.

M. Merz soutient que ni la conférence, ni le roi, ni la chambre n'ont le droit de céder le Limbourg et le Luxembourg.

M. Roger dit que la Belgique étant liée par l'acceptation de 1831, il n'y a plus rien à obtenir dans la question territoriale.

M. Lejeune croit que le gouvernement s'est trompé dans la marche qu'il a suivie. Il prévoit que, le traité une fois admis, on exigera peu à peu le sacrifice de toutes les libertés de la Belgique.

Le ministre des travaux publics: Voilà huit jours que nous discutons, mais la question est toujours la même, toujours inexorable. L'Europe nous a dit à quelles conditions elle admettrait la Belgique parmi les peuples indépendants. Pouvons-nous nous soustraire à ces conditions? C'est là une question de raison et non de sentiment. L'Europe du passé n'existe plus, l'Europe de l'avenir ne vit que dans l'imagination; mais nous sommes en présence de l'Europe actuelle, positive, prosaïque, matérielle, inhumaine, tout ce que vous voudrez; mais c'est dans l'Europe actuelle que nous devons prendre place.

Pour résister, il faudrait s'insurger contre l'Europe, et on serait sans appui, car la France, libérale elle-même, ne voudrait pas s'engager dans une guerre au risque de voir toute l'Europe coalisée contre ses intérêts.

M. Peeters propose et développe l'amendement suivant: « Le roi est autorisé à accepter et à signer le traité qui règle la séparation entre la Belgique et la Hollande, sous la condition expresse que l'on conservera aux populations les libertés civiles et religieuses dont elles sont en possession, et sous telles autres réserves qu'il jugera utiles. » Cet amendement est appuyé.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 12 mars.

Assassinat de la rue du Temple.

L'audience est reprise à onze heures et demie. M. le président fait revêtir à Lesage et à Soufflard les redingotes que ces deux accusés portaient le jour du crime.

On fait venir Mlle Renaud. C'est une toute jeune fille, d'une figure pleine de charme et d'expression. Elle porte des vêtements de deuil; elle paraît fort agitée. Une femme âgée la soutient.

M. le président: Veuillez vous asseoir, mademoiselle; calmez-vous; vous n'avez rien à craindre. Votre nom? — R. (D'une voix tremblante.) Marie Renaud.

D. Votre âge? — R. Seize ans.

D. Votre domicile? — R. Je suis en pension.

En ce moment, la demoiselle Renaud, dont les yeux viennent de rencontrer la figure des accusés, cède à la violente émotion qui s'est emparée d'elle. Elle éclate en sanglots: « Oh! mon Dieu! mon Dieu! » s'écrie-t-elle d'une voix étouffée. Plusieurs dames lui donnent du secours. Les accusés, dont la figure est restée impassible pendant cette scène, regardent le témoin avec un sourire ironique.

Après quelques instants, la demoiselle Renaud, revenue à elle, fait d'une voix faible la déposition suivante: Le 5 juin, je causais avec papa dans son magasin; je lui dis: Veux-tu que j'aille chercher maman? Il m'y engagea. Je montai et trouvai la porte fermée. Je frappai, personne ne me répondit. Je retournai vers papa à qui je contai cela. Il me donna une grosse clé pour que je pusse frapper plus fort. Je remontai. Arrivée sur le palier, je vis deux hommes, l'un vêtu d'une redingote brune et l'autre d'une redingote bleue. Le premier, en me voyant, dit au second: « Ferme la porte. — C'est inutile, messieurs, dis-je, me voilà. » Ils descendaient. J'arrivai à la porte, je frappai, personne ne me répondait; j'eus peur, je descendis et courus à la portière en lui disant: « Avez-vous vu ces deux hommes?... » Vous savez le reste.

D. Lesage, levez-vous. Mlle Renaud regarde l'accusé en tremblant de tous ses membres. — Oui, oui, Monsieur, c'est bien lui. (Elle couvre ses yeux de ses deux mains.)

D. Soufflard, levez-vous. Mlle Renaud: Je le reconnais; mais il me semble que sa redingote était d'une couleur plus claire.

D. Soufflard, dites tout haut: Ferme la porte!

Soufflard: Ferme la porte!

Mlle Renaud: C'est bien cette voix-là que j'ai entendue; mais ces mots ont été prononcés plus vite, et cet homme avait l'air bien plus agile.

M. le procureur-général Franck-Carré: Mlle Renaud, votre déposition est d'une haute gravité; vous en sentez toute l'importance. Vous savez quelle sévère peine elle peut attirer sur la tête des accusés. Remettez encore vos souvenirs; regardez bien Lesage. Persistez-vous à le reconnaître?

Mlle Renaud, avec fermeté: Oui, monsieur, je le reconnais; c'est bien lui. (Mouvement.)

On fait descendre les accusés dans le prétoire pour qu'ils puissent être examinés par un témoin. Mlle Renaud, les apercevant près d'elle, jette les cris aigus et perd connaissance.

La dame Rollin, limonadière, rue Notre-Dame-de-Nazareth: Le 5 juin, vers trois heures et demie, deux hommes sont entrés dans son estaminet et ont demandé des verres d'eau sucrée. Ils ont laissé le sucre, et ne se sont servis que de l'eau. Lorsqu'ils furent partis, elle s'aperçut qu'il y avait beaucoup d'eau répandue sous la table. Le témoin trouve que Lesage a beaucoup de ressemblance avec l'un des individus qui se sont présentés chez elle. Quant à l'autre, elle ne peut rien dire. Un jour, chez le juge d'instruction, la dame Rollin conduisait la demoiselle Renaud; elles se trouvèrent très-près de Lesage; ce dernier parut troublé et recula.

Lesage nie cette circonstance.

La demoiselle Chaulé, ouvrière chez Mme Rollin, reconnaît les accusés, mais surtout Lesage qu'elle voyait mieux de la place qu'elle occupait dans l'arrière-boutique.

La dame Rollin, limonadière, rappelée par le président, dit qu'avant de partir, les deux individus qui étaient chez elle jetèrent une pièce de vingt sous sur la table et l'un d'eux dit: « Payez-vous. » Ces deux hommes cachaient leurs mains sous la table; ils portaient un paquet. Elle croit reconnaître Soufflard à sa voix.

M. le procureur-général: Lesage, le témoin vous a reconnu positivement. — R. Je n'ai jamais été dans la maison de Madame depuis ma sortie des bagnes, et je n'ai jamais demandé un verre d'eau sucrée. (Rires.)

Le sieur Constantin, marchand-fripier, rue du Temple, raconte qu'il a vu la personne qui a laissé tomber la cuiller d'argent; il a remarqué l'hésitation qu'elle a mise à retourner sur ses pas pour ramasser cette cuiller, et il s'est dit: « Voilà un voleur. » L'homme s'est ensuite sauvé en courant; il reconnaît fort bien la couleur de la redingote que porte Lesage.

La demoiselle Bourgeois, marchande au Temple, qui habite la maison de la dame Renaud, reconnaît Lesage pour l'avoir aperçu le jour même de l'assassinat stationner pendant quelque temps dans la rue du Temple, et pour l'avoir rencontré la veille de l'assassinat avec deux autres individus dans l'escalier de la maison.

Le sieur Poulain, maçon, se trouvait, le 5 juin, dans le cabaret de la dame Piot. Il a vu deux hommes et deux femmes qui étaient atablés; l'une des femmes avait un paquet de petites couvertures. Il croit reconnaître Soufflard, Lesage et la femme Volland; quant à la fille Alliette, il ne l'a pas remarquée.

La femme Bicherelle, belle-sœur de l'accusé, déclare que Lesage a logé chez elle jusqu'au moment de son arrestation. Il faisait métier de vendre des contremarques et tenait un jeu de billard pendant le jour. Lesage a porté des favoris jusqu'au jour de son arrestation. Le 5 juin, il n'est rentré qu'à minuit.

Moquet, perruquier, rue des Carmes, 20, déclare que, le 5 juin, Lesage est venu chez lui se faire couper les favoris.

Lesage ne nie pas le fait, mais il soutient que ce n'est pas le 5 juin que cette opération lui a été faite.

Feranger, condamné à une peine infamante, est amené par la gendarmerie devant la cour. Il ne prête pas serment. Le 7 juin, il est allé boire avec Lesage dans plusieurs cabarets. C'est Lesage qui a payé. A la barrière Saint-Jacques, le témoin a vu venir les agents. Lesage s'est caché dans la cuisine d'un cabaret; c'est alors qu'il a été arrêté.

D. Pourquoi, Lesage, vous cachez-vous?

Lesage, riant: Parbleu, Monsieur, je savais que la rousse (la police) courait après moi.

L'audience est levée à trois heures, et renvoyée à demain dix heures.

Audience du 13 mars.

Le témoin Champenois est introduit; c'est un camarade des bagnes de Lesage.

J'ai, dit-il, rencontré Lesage à la barrière de Fontainebleau après le 5 juin; il m'a demandé de lui rendre service en allant à la préfecture de police chercher son permis de séjour. Comme je ne m'appellais pas Lesage; on m'a donné des agents de police qui sont venus le chercher pour avoir son signalement; alors on l'a arrêté.

M. Laban, commissionnaire au Mont-de-Piété, dépose que Lesage a fait dégager sa redingote grenat le 5 juin.

M. le procureur-général presse Lesage sur une circonstance importante; il lui demande pourquoi il a fait, le 5 juin, dégager sa redingote tête-de-nègre à un autre bureau: n'était-ce pas pour se déguiser après le crime? Le 7, il a fait remettre au Mont-de-Piété sa redingote grenat portant des taches de sang: n'était-ce pas pour la soustraire aux recherches de la justice? M. le procureur-général demande aussi à l'accusé pourquoi il n'a pas, dans les premiers moments de l'instruction, déclaré que sa redingote grenat était déposée au Mont-de-Piété.

Lesage: Je ne me souvenais pas de tout ça. J'étais peut-être en ribote. J'ai le malheur de me mettre souvent en ribote; c'est ce qui a terni ma réputation à Toulon. (Hilarité prolongée.)

M. Barruel, pharmacien, rue Saint-Jacques, chargé d'examiner les vêtements de Lesage, a trouvé sur le gilet et sur la redingote plus de trente gouttelettes de sang. La petitesse des taches doit faire présumer qu'elles proviennent d'un rejaillissement de ressauf, comme si le sang, après avoir jailli violemment contre un mur, avait de là rejailli de nouveau sur le vêtement. Il y avait aussi, à l'une des basques, des traces d'une main sanglante qu'on aurait essayée.

Interrogé si les taches de sang ont pu provenir d'une coupure ou d'un saignement de nez, M. Barruel répond négativement.

Manuel Lévi, qui était au dépôt avec Lesage, lui a entendu dire, la veille de sa sortie: « Si je trouvais un brave garçon, je ferais une bonne affaire. J'attendrai que Soufflard soit libre. Mais dussé-je me faire couper le cou, il me faut de l'argent. »

M. le président: Lesage, qu'avez-vous à dire? — R. Cet homme est flétri par la justice, comme moi; nous avons été au bain ensemble: il dit cela pour obtenir la faveur de rester à Paris.

Milon, agent de police, est appelé.

Le 1er ou le 2 juin, dit-il, j'aperçus Lesage avec d'autres forçats libérés, dans un cabaret du quai Saint-Michel. J'entrai et je me plaçai dans un coin pour écouter leur conversation. Lesage se plaignait de ne pouvoir payer sa tournée, et disait: « Soyez tranquilles; dans quelques jours, je ferai une bonne affaire et je partirai pour Lyon. Mais auparavant je vous paierai à déjeuner à tous. »

Quand l'assassinat fut connu, je fus chargé d'arrêter Lesage. Nous fûmes chez la femme Volland, chez qui nous trouvâmes une chemise récemment lavée. Elle parut effrayée quand j'eus dit: Vous avez dû avoir bien du mal à laver ce linge, car il était taché de boue et de sang. Nous continuâmes nos recherches, et dans un pan de mur nous découvrîmes une reconnaissance du mont-de-piété pour une redingote brune. Je lui demandai: A qui cette redingote? Elle me répondit: A mon mari; mais bientôt elle finit par avouer qu'elle appartenait à son frère Lesage.

A onze heures du soir Soufflard se fit entendre: il cria de la rue: Biche, es-tu là? La fille Alliette s'approcha de la fenêtre pour lui faire un signe; mais nous la repoussâmes et Soufflard monta; j'ouvris et je me jetai sur lui. Il me porta un coup violent à la poitrine, mais un de mes camarades vint à mon secours et nous liâmes Soufflard. Il disait: Moi, qui ai toujours mes pistolets sur moi, que n'en ai-je un aujourd'hui! j'en aurais buté (tué) au moins un.

Il s'emporta contre la fille Alliette, lui reprochant de ne pas l'avoir prévenu, et ajouta: Tu sais le boniment à faire (ce que tu dois dire); mais surtout ne parle pas de la blanchisseuse (ces mots ne sont pas expliqués) dans le fiacre. Il nous dit: Serez-vous contents demain de lire dans les journaux que vous avez arrêté un des assassins de la rue du Temple! vous aurez au moins 200 f. pour cela.

M. le président: Soufflard, avouez-vous avoir tenu ces propos? Soufflard: Non, monsieur; tout cela ce sont des méchancetés. L'audience est levée et renvoyée à demain dix heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui dimanche 17 qu'aura lieu, à midi un quart précis, dans la grande salle du Pavillon Girard, place Bellecour, la séance oratoire et dramatique de M. Cresp.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

TRAITÉ DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ tiré de la houille, des bitumes, des lignites, de la tourbe, des huiles, des résines, des graisses, précédé d'un examen approfondi des combustibles sous le point de vue des facultés illuminantes et de la préférence à donner à chacun d'eux selon les localités pour la fabrication du gaz, avec une statistique des houilles de France, St-Etienne et Anzin, comparées aux houilles d'Angleterre et de Belgique; par Pelouze père, inspecteur des appareils de l'éclairage à Paris, et Pelouze fils, membre de l'Institut. — 2 vol. in-8°, dont un atlas de 24 planches. — Paris et Lyon, 1839. — Prix, br. : 12 fr. (2085)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1296) Mardi dix-neuf mars mil huit cent trente-neuf, sur la place St-Nizier de Lyon, à dix heures du matin, il sera vendu judiciairement divers immeubles et effets saisis, tels que bureau à cylindre, glaces, secrétaires, tables, chaises, canapés, lits garnis, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1763) ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON RUE DU PALAIS-GRILLET, 2.

VENTE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
En l'étude et par le ministère de M^e Olivier, notaire à Lyon, rue du Palais-Grillet, n° 2,
Le lundi 8 avril 1839, à onze heures du matin,

D'une maison avec jardin, située à Lyon, quartier St-Just, rue des Farges, 65.

Cette maison se compose d'un double corps de bâtiment, dont l'un formant façade sur la rue, ayant cave voûtée, rez-de-chaussée et deux étages au-dessus, et l'autre parallèle au précédent et faisant façade sur un jardin dépendant de la propriété, ayant rez-de-chaussée, premier étage avec balcon et grenier au-dessus.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Olivier, notaire, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n° 17.

S'adresser, dans le magasin, à M^{lles} Giroud sœurs, ou à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4, chargé de traiter.

(8082) A VENDRE. — Un cours d'eau, d'un mètre cube dans les plus basses eaux, avec chute de huit pieds, terrains et bois environnants, au gré des acquéreurs, à une lieue de Nantua. Il y a bonne route et toute facilité à trouver des ouvriers. Le prix sera modéré.

S'adresser à M^e Fournel, notaire à Lyon.

(1768) A LOUER de suite. — Une belle maison bourgeoise, meublée ou non, avec de vastes jardins et dépendances, située à la Guillotière, à dix minutes de l'église.

S'adresser à M^e Victor Coste, notaire, à Lyon, rue Neuve, n° 7.

ANNONCES DIVERSES.

(6379) A VENDRE. — Un fonds de café-cabaret, très-ancien et bien achalandé, rue Tramassac, n° 54. Les propriétaires, étant dans l'intention de se retirer, désirent le céder. S'y adresser.

(6376) A VENDRE. — Magasin de rubans très-bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser à M. Fore-Boudret, marchand de mercerie, à l'angle de la rue St-Côme et de la place de l'Herberie.

(6385) A VENDRE pour cause de maladie. — Une jolie pharmacie bien achalandée, dans un des faubourgs.

S'adresser à M. Deriard, droguiste, rue Dubois, à Lyon.

(6387) **VENTE AUX ENCHÈRES**
D'un bel assortiment de plus de 15,000 plantes, tant indigènes qu'exotiques, place des Célestins et rue St-Louis, 1.

Les amateurs de fleurs et les jardiniers sont prévenus que tous les jours, à 9 heures 1/2, il est procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la consommation de la vente d'une quantité considérable de très-beaux arbres, arbustes, plantes, oignons, bulbes, graines, etc.

On remarquera une belle collection de mûriers, rosiers, plantes de serre et de pleine terre.

(6374) M. BÄMHOFFER, teneur de livres, ouvrira un cours le 5 mars, de six à huit heures du matin et de huit à dix heures du soir.

S'adresser rue Gentil, n° 19, au 1er.

2^e RÉGIMENT DE LANCIERS.

La place de maître-sellier devant être vacante au 1er avril, un concours sera ouvert du 20 au 25 mars courant. Se présenter d'avance, chef M. Jolliot, chef d'escadron audit régiment, rue de la Liberté, 3, pour prendre connaissance des conditions. (6380)

(6393) Un jeune homme ayant fait l'acquisition de la jument de selle de M. le préfet, et étant forcé de partir, prévient les amateurs qu'elle est à vendre. On peut voir cette jument aux écuries de la préfecture.

S'adresser, pour traiter, à M. Perrin, chez M. Emile Galoffre, pharmacien à la Guillotière, n° 25.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

(6382) **AVIS A MM. LES CAPITALISTES.**
On demande un capitaliste associé pour une opération qui produirait des bénéfices immenses avec peu de capitaux, soit en Savoie, soit en Italie.

S'adresser franco, pour les renseignements, à M. K., poste restante, à Lyon.

(6388) Un comptable désire employer à la tenue des livres deux heures dont il peut disposer par jour.

S'adresser rue Lafont, n° 28, au 4^e, première porte à gauche.

(10026) **AVIS AUX FAMILLES.**
Assurances et Remplacements

militaires,
Dirigés par MM. NATHAN MAYER, propriétaires et agents d'affaires, patentés à la mairie de Lyon, et demeurant en ladite ville, rue des Célestins, n° 8.

Cette Compagnie, qui s'est acquis dans plusieurs départements la confiance publique par l'exactitude avec laquelle elle a rempli ses engagements pendant nombre d'années consécutives, et qui se recommande encore par les nouvelles garanties qu'elle offre aux familles, a pour but d'assurer contre les chances du tirage les jeunes gens faisant partie de la classe de 1838.

Les fonds ou valeurs provenant des assurances resteront en dépôt chez MM. les notaires délégués jusqu'à parfaite libération de tous les assurés tombés au sort, et ne seront retirés par la Comp^e que sur la production des pièces justificatives.

S'adresser, pour souscrire, au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, n° 8, ou chez MM. les notaires délégués : Charvériat, rue Clermont; Laforest, rue des Marronniers; Tavernier et Rostaing, rue Bât-d'Argent; Darmès, place du Petit-Change; Chevrier, rue Neuve, et Berrod, rue de la Cage, à Lyon.

S'adresser pour les cantons ruraux à MM. Vincent, notaire à Villefranche, pour le canton de Villefranche.

Dulac, notaire à Belleville, pour le canton de Belleville.

Dulac, notaire à Beaujeu, pour le canton de Beaujeu.

Lacroix, notaire à Monsols, pour le canton de Monsols.

Verney, notaire à Lamure, et Supin, notaire à Poule, pour le canton de Lamure.

Gonnet, notaire au Bois-d'Oingt, pour le canton du Bois-d'Oingt.

Peillon, notaire à l'Arbresle, pour le canton de l'Arbresle.

Perrin, notaire à St-Symphorien, pour le canton de St-Symphorien.

Parceint, greffier de la justice de paix à St-Cyr au Mont-d'Or, pour le canton de Limonest.

Perroud, notaire à Neuville, Vignet, notaire à Fontaines, et Raymond, notaire à Caluire, pour le canton de Neuville.

Lions, notaire à Condrieu, pour le canton de Condrieu.

(1774) **A VENDRE**
AUX ENCHÈRES A LA BOUGIE ÉTEINTE,
En l'étude et par le ministère de M^e Rosier, notaire à Lyon, sise à Lyon, rue St-Côme, n° 4.

Une maison de campagne agréablement située dans le bourg de la commune de Sathonay.

Elle se compose d'une jolie maison d'habitation fraîchement décorée, ayant cave voûtée, rez-de-chaussée, premier étage et grenier, avec galeries, cabinet et autres dépendances, une cour et un jardin, d'utilité et d'agrément; le tout d'un seul tènement, entièrement clos de murs, contenant environ treize ares.

Cette vente aura lieu le mardi 9 avril 1839, à onze heures du matin.

S'adresser, avant le jour fixé pour la vente, audit M^e Rosier, dépositaire des titres, chargé de traiter de gré à gré s'il est fait des offres suffisantes.

AVIS.
ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DE MACHINES
ET CHAUDIÈRES A VAPEUR,
CHAUSSÉE PERRACHE.

Il importe aux intérêts et à la réputation du sieur DIOT que le public sache que ces ateliers lui appartiennent et qu'ils ne sont point, comme on le croit généralement, la propriété de M. C. Perret.

Le sieur Diot travaille à son compte depuis environ cinq ans; il tient à loyer, de M. C. Perret, les bâtiments y compris une forge et ses accessoires, deux étaux et un tour muni de ses accessoires, deux bascules à percer fer et bois, et tout le reste est à M. Diot.

Dans l'espace de cinq années, 65 machines de toutes forces sont sorties de ses ateliers, et sont la meilleure preuve que le sieur Diot puisse donner de l'exactitude avec laquelle il a rempli ses engagements qu'il avait contractés avec les personnes qui l'ont honoré de leur confiance. Le sieur Diot construit également les bateaux à vapeur, soit en tôle ou en bois, et garantit la vitesse; il traite de gré à gré.

Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance le trouveront dans ses ateliers, chaussée Perrache, tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à midi. (8096)

(6375) A VENDRE pour cause de cessation de commerce. — Fonds d'herboriste très-bien agencé.

S'adresser à M. Balandrin, droguiste, rue de l'Enfant-qui-Pisse, à Lyon.

(6341) A VENDRE, pour cause de cessation de commerce. — Un fonds de café situé aux Brotteaux.

S'adresser à M. Souchard, coiffeur, place du Plâtre.

(6350) A VENDRE. — Une maison bourgeoise et six bichères attenantes, située à St-Genis-Laval.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Seguin, fabricant d'aiguilles, rue St-Marcel, 33.

(6381) A LOUER de suite. — Plusieurs appartements bourgeois, à Villeurbanne, sur le département du Rhône, près l'arrivée des omnibus, garnis ou non garnis, avec salle de bains, promenade dans un vaste jardin, et la jouissance de salles d'ombrage.

S'adresser à M. Lornage, à la Guillotière, rue de la Croix, n° 21, ou sur les lieux, rue Mon-Chat, n° 3.

ENCRE MERVEILLEUSE DE GOUYNEAU.
Dépôt central, pour la France et l'étranger, au cabinet littéraire de la rue St-Marcel, n° 9, à Lyon.
Prix : 2 fr. le litre. (10031)

(6391) A VENDRE. — Maison et terre, à Tassin, au prix de dix mille francs.

S'adresser à M. Muzard, marchand de vin, place Grenouille, n° 1.

(2086) A VENDRE. — Jolie petite maison de campagne située à vingt minutes du pont d'Ainay, ayant une très-belle vue.

S'adresser à M. Savy, libraire, quai des Célestins, n° 49.

(6392) **AVIS.** — On trouvera toujours des billards à la jeune France, parfaitement confectionnés, soit neufs, soit de hasard, chez le sieur Grimaud, rue Tronchet, n° 7, au 2^e, aux Brotteaux.

(6386) A LOUER. — Vaste rez-de-chaussée et une cour, situés sur la grande allée des Brotteaux.
S'adresser au bureau du journal.

(2070) **AVIS MÉDICAL IMPORTANT.**
De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,
RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,
Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

(2074) Remède découvert nouvellement, nommé BAUME COLONIAL, contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume.

Le prix du flacon est de 32 sous. — Les quatre flacons, 6 f.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, matisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2027)

BOURSE DE PARIS DU 14 MARS

La bourse a encore ouvert aujourd'hui avec une forte tendance à la baisse et toujours par suite de la non formation du ministère.

Cinq pour cent	108 50	108 50	108 50
Quatre pour cent	100 50		
Trois pour cent	79 45	79 45	79 45
Rentes de Naples	100	100	100
Actions de la banque	2635		